



AVIS AU CONSEIL N° 02-10

Objet : La CCE et la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [...]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

ATTENDU qu'au cours de sa session ordinaire de 2001, le Conseil a convenu d'entreprendre une activité visant à « analyser les enjeux connexes à la tarification locale de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques, et [à] promouvoir le recours à des technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau »;

COMPTE TENU du fait que le Secrétariat a donné suite à cette décision en élaborant un projet de rédaction d'un document conceptuel exposant une vision rôle à long terme du rôle de la CCE dans le domaine de la gestion des bassins hydrographiques et examinant les techniques abordables et la tarification de l'eau, et qu'il entend également faire des recommandations au Conseil sur les travaux que la CCE pourrait réaliser dans ce domaine;

AYANT PARTICIPÉ à un atelier public le 3 octobre 2002, à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, sur les enjeux de l'eau douce (souterraine et superficielle) en Amérique du Nord, en vue d'examiner un énoncé des options pouvant faire progresser la gestion durable des bassins hydrographiques et de prendre note des observations du public;

CONSTATANT que des organismes bien établis travaillent depuis longtemps à gérer les enjeux que soulève l'eau douce, particulièrement dans les régions frontalières, et estimant que la CCE devrait entreprendre tous ses travaux connexes de concert avec ces organismes;

CONSCIENT que la CCE a démontré qu'elle avait l'expérience et la force voulues pour faciliter la coopération des trois pays à l'égard de questions qui les préoccupent au même titre, et qu'il est nécessaire d'encourager une réflexion novatrice et de veiller à ce que toute mesure que prendra la CCE constitue une valeur ajoutée;

TABLANT sur l'ensemble des travaux que le Secrétariat a déjà accomplis dans ce domaine;

SENSIBLE au fait que le Secrétariat entreprendra maintenant l'ébauche de la version finale d'un énoncé des options possibles et qu'il sollicitera à nouveau des observations de la part du public avant d'établir un rapport final comprenant des recommandations au Conseil;

Le CCPM formule l'avis suivant afin d'aider le Conseil à décider de quelle manière la CCE peut participer à l'étude de cette question complexe que représente la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord et y contribuer de façon constructive :

- Dans l'élaboration de son plan de travail, la CCE devrait se fixer pour but de mettre au point des méthodes et des mesures visant la gestion durable de l'eau douce en fonction des écorégions, des écosystèmes et des bassins hydrographiques.
- Pour être efficace et éclairée, cette activité devrait tirer parti d'un dialogue de haut niveau avec tous les paliers de gouvernement, les organismes bien établis qui se consacrent à ce domaine, le secteur privé, les universités, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales et les associations de citoyens.
- Ce dialogue devrait permettre de relever les principes directeurs sous-jacents aux méthodes de gestion durable de l'eau douce en fonction des écorégions, des écosystèmes et des bassins hydrographiques, de même que d'examiner les connaissances scientifiques et traditionnelles, les leçons retenues, les pratiques exemplaires et des éléments de pointe, notamment des options techniques écologiques et abordables, des moyens à caractère non hydrique, des instruments économiques et des mécanismes financiers pour soutenir l'application des solutions proposées.
- Le dialogue devrait également être axé sur l'élaboration d'une approche qui s'écarte de l'optique traditionnelle en matière de tarification et qui tient compte de tous les facteurs externes ayant une incidence sur la valeur réelle de l'eau.
- L'adoption d'une méthode de gestion en fonction des écorégions, des écosystèmes et des bassins hydrographiques viendra compléter d'autres programmes de la CCE, notamment ceux visant les espèces envahissantes (secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité), les normes de rejet (programme de gestion rationnelle des produits chimiques) et la salubrité de l'environnement des enfants.
- Ces activités renouvelleront l'intérêt face à l'accord connexe au paragraphe 10(7) de l'ANACDE dans le domaine de l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières, et souligneront la nécessité de conclure un tel accord.

Bien qu'il faille poursuivre un dialogue de haut niveau pour trouver des solutions efficaces, il faudrait aussi prendre des mesures immédiates pour faire connaître l'urgence des problèmes connexes à l'eau douce. La CCE a compilé une documentation précieuse faisant état des connaissances que les organismes compétents ont acquises sur la situation de l'eau douce en Amérique du Nord. Cependant, cette information n'a pas été diffusée à grande échelle dans le public et ne peut donc influencer sur son comportement.

En conséquence, le CCPM demande avec instance aux Parties de mener des campagnes de sensibilisation du public sur la nature et la portée des défis auxquels font face les ressources en eau douce de l'Amérique du Nord. Pour contribuer à ces campagnes, la CCE pourrait inclure

dans son plan de travail pour 2003 l'établissement d'une carte ou d'un outil similaire sur l'état de ces ressources qui illustrerait leur quantité et leur qualité, les endroits névralgiques et les lacunes en matière d'information.

Pour appuyer ces efforts, le CCPM recommande que le thème du cycle de subventions du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale en 2004 soit la conservation et la gestion de l'eau douce.

Le CCPM salue les travaux du personnel et de l'équipe des projets du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, qui ont élaboré en temps opportun des documents de fond afin que le Comité et le public puissent les examiner. Le CCPM est impatient de recevoir la version finale de l'énoncé des options comprenant des recommandations au Conseil, et pourrait formuler un autre avis connexe à ce moment-là.

ADOPTÉ LE 4 OCTOBRE 2002